



Membres en exercice	27
Membres présents	20
Suffrages exprimés	25
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/06

Objet : Centre de Formation des Apprentis de LEZIGNAN-CORBIERES : demande de subvention aux municipalités

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sise à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 27 février 2025

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Pierre SUCH, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Marie-Laure LOYEZ, Nathalie SIMARD, Christophe ERMOLENKO, Adeline BATALLER GARCIA, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA, Elian GOMEZ, Aurélie PACE.

Absents ayant donné procuration : Jérôme LABORIE a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Sandrine MATEU GUTIERRES a donné pouvoir à Séverine LOPEZ, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Pierre SUCH, Delphine FERRERES VALAT a donné pouvoir à Stéphane ORTI.

Absents Excusés : Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS.

Secrétaire de séance : Stéphanie BOUILLY.

Par courrier électronique du 19 février 2025, le Centre de Formation de LEZIGNAN-CORBIERES qui accueille 4 apprentis villeneuvois a sollicité une subvention.

Celle-ci comprend une part fixe annuelle de 50 € à laquelle s'ajoute une participation de 25 € par apprenti résident sur la Commune, soit pour VILLENEUVE-LES-BEZIERS une subvention totale de 150 €.

En versant cette subvention, la Commune participe activement au développement de la formation professionnelle par alternance et à la réussite des jeunes qui s'engagent dans cette voie exigeante et apporteront demain leurs compétences à notre territoire et à nos entreprises.

Enfin, le soutien financier des municipalités permettra à l'établissement de se doter de nouveaux équipements pédagogiques et d'un mobilier neuf.

Vu le budget principal ville M57,

Considérant l'ambition de cet établissement de dispenser une formation d'excellence dans les métiers de la construction,

Considérant que 4 jeunes villeneuvois sont concernés par cet apprentissage,

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 150 euros au Centre de Formation des Apprentis du Bâtiment et des Travaux Publics sis Campus de Lézignan 19 Chemin de Saint Estève 11200 LEZIGNAN-CORBIERES.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *télérecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.



Accusé de réception en préfecture
034-213403363-20250305-2025-06-DE
Date de télétransmission : 14/03/2025
Date de réception préfecture : 14/03/2025